



Lettre du Comité scientifique « Enseignantes » du Maitron

1^{ère} réunion : Mardi 21 janvier 2025 (17h20-18h40)

La réunion s'est tenue en visio et a été pilotée par André Robert (AR), président de l'Himase.

Étaient présent-es :

AR, Alain Dalançon, Patricia Legris, Angélique Blanc-Serra, Clémence Cardon-Quint, Stéphanie Dauphin, Mélanie Fabre, Marc Giovaninetti, Benoît Kermoal, Loïc Le Bars, Gérard Leidet, Frédérique Rolet, Marianne Thivend, Marie Vergnon, Yves Verneuil.

Alain Dalançon (AD) a excusé les personnes absentes :

Jacques Girault, Michèle Baracat, Marc Geniez, Frédéric Mole, Jean-Luc Villeneuve.

A-Dans un premier temps, chaque personne a l'opportunité de se présenter.

André Robert (AR) se charge de donner quelques éléments biographiques concernant les membres absents. La composition du comité scientifique a été envoyée à tous les membres auparavant par AD. Elle est approuvée.

B-Dans un deuxième temps, AD est revenu sur l'historique du Maitron et sur les raisons qui expliquent la mise en place de notre comité scientifique. AD avait auparavant adressé à chaque membre un fichier précisant les démarches à suivre pour les prochaines notices biographiques.

Il revient au comité scientifique de constituer des listes de personnes biographiables, de proposer des notices, de réceptionner les projets d'autres origines. Tous les projets seront relus par les co-présidents (AD et PL). Pour certaines notices, des membres du comité pourront être sollicités pour leur expertise scientifique.

AD fait remarquer que le travail vise à :

- Compléter les notices déjà publiées, si la personne a poursuivi sa carrière et ses engagements après la mise en ligne de la notice (enrichir, corriger à la marge le « Maitron patrimonial »). Cette tâche revient essentiellement aux responsables des corpus. Toutefois, si une notice déjà existante doit être largement retravaillée, il faudra alors en publier une nouvelle.
- Combler des lacunes historiographiques (notamment en ce qui concernent les femmes militantes, les militants pour les périodes plus récentes, extension géographique avec des militant-es pas seulement en métropole)
- Penser à des militant-es pédagogiques qui n'ont pas nécessairement occupé des responsabilités syndicales mais ont joué un rôle important dans les politiques éducatives, pour le métier d'enseignant-e... comme par exemple les associations de spécialistes.
- Approvisionner la « période 6 » (1968-1992).

AD insiste sur la dimension collective du travail. Une fois la notice finalisée, elle est validée par les co-présidents avec l'accord du comité scientifique. Par la suite, elle est envoyée à un secrétaire de rédaction du Maitron qui la met en ligne. Emmanuel Bellanger a informé PL de la nomination très récente de cette personne qui devrait venir vers nous rapidement.

Lancement des activités de notre comité scientifique qui travaillera assez librement par rapport au Comité de pilotage du Maitron :

- Les membres qui le souhaitent peuvent nous adresser des listes de biographiables (à valider par le comité scientifique), les personnes qui le souhaitent nous adresseront par la suite des notices.
- Il faudra planifier le travail pour proposer des vagues de notices plurielles (pas nécessairement thématiques).

AD rappelle la composition d'une notice :

- Importance du chapeau introductif (7 à 8 lignes) qui indique l'état civil, la trajectoire personnelle, professionnelle, syndicale et/ou politique de la personne.
- Si nous n'avons pas beaucoup de renseignements, la notice est mise en attente, afin d'être développée ultérieurement.
- La notice ne doit pas aller au-delà de 10 000 signes, sauf cas particuliers.
- On peut évoquer parfois ce qui est personnel si cela permet de mieux comprendre les engagements.
- Le plan est libre : thématique, chronologique. L'important est la qualité scientifique de l'écriture et l'administration de la preuve (quelles sources sont utilisées).

Ce qu'il nous faut faire maintenant, à la suite de plusieurs interventions :

- Etablir des listes de biographiables.
- Commencer à établir un document pour l'ensemble du comité scientifique listant les lieux/institutions où des documents, notamment la presse syndicale, peuvent être consultés.
- Commencer à réfléchir à des manifestations éventuelles avec des partenaires comme l'ATRHE

Le CS valide à l'unanimité la fiche résumant l'historique et le plan du travail du Corpus, avant de se séparer.

Elle sera envoyée dès le lendemain par André Robert au Comité de pilotage ainsi que la liste du CS et la liste de la trentaine de notices validées par l'Himase depuis décembre 2022.

E. Bellanger a accusé réception dès le surlendemain.

CR rédigé par Patricia Legris (validé par André Dalançon et André Robert)

Le 24 janvier 2025